



N° 11

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

Juin 2015

L'ESPOIR

L''On pourrait presque se demander si Michel Colucci dit « Coluche » n'était pas chef quelque part à la DISI Rhône-Alpes Est-Bourgogne tant l'une de ses répliques célèbres dont il avait le secret s'applique à merveille à notre environnement professionnel. Force est de constater que l'adage « Dites-nous de quoi vous avez besoin, on vous dira comment vous en passer » est une constante omniprésente, immuable et qui finit par nous étouffer. Comme cela, la boutade n'est plus drôle du tout.

Et le contexte actuel d'accélération des réductions de moyens matériels et humains ne peut nous contredire. Sous le couvert de mots magiques, quasiment mystiques, comme « économies », « conjoncture défavorable », « dettes » et autres « charges » qui figent d'office toute tentative de discussion, tous les manquements les plus élémentaires sont ainsi justifiés avec un mépris saisissant.

Les stores inutilisables depuis des lustres ? Les pannes de véhicules qu'on ne veut réparer ? Les dalles de plancher technique qui s'affaissent régulièrement un peu partout ? Les blocs de climatisation repoussants de crasse ? Les éclairages des bureaux où des paléontologues pourraient faire un sujet d'étude passionnant sur les drosophiles fossilisés et les poussières qui s'y trouvent ? Les VMC décoratives à défaut d'exercer leur fonction première ? Les odeurs persistantes qui n'affectent jamais les tarins des décideurs ? Les portes qui se dégondent toutes seules ou qui peinent à se fermer ? Plus tard ! Peut-être ! Ou jamais.

Voici le courriel qu'ont reçu récemment les agents de l'ESI Dijon :

Concernant le problème des fenêtres de l'ESI rue Sambin et en attente du contrôle et de la réparation par la DRFiP 21, il a été décidé en accord avec la DISI, par mesure de précaution, de :

- condamner l'ouverture des fenêtres 2 points plus fragiles, à l'exception des toilettes lorsque le blocage en position oscillo-battante est possible.
- Le verrouillage de ces fenêtres sera effectué semaine 10.
- d'utiliser les fenêtres 3 points pour le nettoyage et l'aération des bureaux.

Un tableau récapitulatif de cette opération sera ensuite transmis à la DRFiP 21...

A chaque malfaçon signalée, il faut s'armer de patience, guetter comme Soeur Anne le frémissement de l'horizon, et espérer... Puis rien ! Dans des locaux pourtant refaits à neuf, ou prétendus comme tels, comme à l'ESI Lyon Part-Dieu, c'est vraiment très curieux.

Bien sûr, la baisse des budgets est une réalité non dissimulée qui permet de renvoyer tous les demandeurs dans leurs bureaux, en silence, et au pas cadencé, non sans menacer du reste en se référant à la déontologie en vigueur. On serait même enclin à comprendre : la crise, etc... Mais pourquoi procède-t-on alors à la réfection des bureaux de la direction à peine 2 ans après la dernière opération de ce type, même sans palissandre ?

210 000 euros ont tout de même été trouvés pour la réfection de la cantine du site de la DISI mais, pour mener à bien les travaux, la CGT a été contrainte de troquer son local du 2ème contre un autre peu lumineux et bruyant au rez de chaussée. Nous l'avons fait pour le bien des collègues et le maintien de cette facilité pour tous. Nous l'avons fait également à la condition que l'espace de ce local ne serve pas de carré VIP pour les 2 visites ultra minutées par an d'officiels qui ont bien mieux à faire que de se restaurer sur place. Si cet accord n'était pas respecté, soyez certains que nous saurions nous faire entendre avec force.

Restent néanmoins de nombreuses questions. Beaucoup trop pour que les conditions de travail soient acceptables dans une ambiance apaisée. Alors que dire des réponses ?

En attendant, nombreux sont ceux qui espèrent que l'heure de la retraite sonne enfin !

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfi.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

Il nous reste Meyzieu pour pleurer

Lors du dernier CTL du 27 avril 2015, nous avons pu vous rendre compte du débat autour de la formation à PAU et de ses conséquences à l'ESI Meyzieu. Pour mémoire, nous nous étions prononcés pour le plan de formation mais contre la limitation à 8 PAU sur le site dédié à l'éditique.

Sous couvert d'appliquer des principes interministériels, la DISI RAEB prévoyait gaillardement de se couper un bras en forçant tout lauréat potentiel de l'examen de PAU sur ce site à demander sa mutation.

La procédure réglementaire en cas de rejet d'une proposition de la direction par les Organisations Syndicales lors d'un CT oblige le directeur à représenter son projet dans un délai légal de 30 jours. Or, il s'avère que notre directeur, de façon unilatérale et contrairement au règlement, a décidé de retirer le projet de limitation à 8 PAU sur Meyzieu.

Au delà du mépris du règlement intérieur du CTL dont il est pourtant le garant, cette information doit être considérée avec attention : Il s'agit d'une VICTOIRE des Organisations Syndicales qui ont réussi en étant unies à obtenir gain de cause contre l'arbitraire d'une telle décision. Ainsi donc, nos collègues de Meyzieu pourront exercer leurs fonctions de PAU sur leur site sans subir une mobilité injuste et en percevant un salaire correspondant à leur niveau de technicité acquise, et ce quelque soit la mission effectivement accomplie.

Parallèlement à cette manœuvre, l'ESI Meyzieu est également le théâtre d'un combat mené par et pour les agents du site contre la volonté de la DISI de réduire le nombre d'agents pouvant gérer un poste de mise sous plis.

En effet, dans sa quête du « toujours plus avec toujours moins », la DISI a inventé l'équipe la plus réduite possible puisque composée d'une seule personne ! Et les agents ont beau exprimer un désaccord de plus en plus exaspéré, la Direction persiste et signe : Il s'agit pour elle, bien qu'elle s'en défende, de trouver un moyen pour continuer à faire tourner le site malgré le sous-effectif notoire dont il souffre et a toujours souffert.

Quelles sont les raisons de ce sous-effectif ? Elles sont multiples : depuis son instauration en 2007 l'ESI Meyzieu (qui s'est d'abord appelé CENT puis CEM) n'a jamais attiré les vocations spontanées, faute d'ambition pour organiser un recrutement spécifique avec une rémunération revalorisée adaptée à la pénibilité de la mission.

Les documents de l'époque ([à consulter sur notre site](#)) mentionnaient un effectif total de 80 agents. Il ne dépasse pas les 50 à l'heure actuelle. En 2009, nos collègues ont réussi à obtenir par la lutte une prime qui n'était qu'une juste reconnaissance de leur mission spécifique. Cela n'a pas suffi pour engendrer un engouement généralisé vers « l'usine » de Meyzieu.

Car les contraintes sont nombreuses : horaires, plans de congés notamment mais aussi depuis quelques temps un management trop rigide et une volonté de faire en sorte qu'aucune information négative ne sorte d'entre les murs.

Alors finalement la DISI a trouvé la solution : Mettons moins d'agents derrière les machines ! Pérennisons une situation exceptionnelle pour en faire la règle et ignorons les mises en garde multiples des personnels et de leurs représentants.

Et tant pis si les incidents machine ne sont pas pris en compte, tant pis si les agents de petite taille ne peuvent plus travailler à ce poste (ce qui constituerait une discrimination), tant pis pour la fatigue des agents, tant pis pour leur vie famille ! Il faut que la machine tourne, il faut que ça se sache en haut lieu, que les indicateurs soient bons et que la caste dirigeante y trouve son compte.

Rappelons ici à nouveau les revendications que les collègues nous avaient fait porter et qui restent d'actualité :

- **Le droit à la formation pour tous.**
- **Un poste informatique par agent.**
- **Des vêtements de qualité.**
- **Plus de concertation et moins d'intimidation de la part de la hiérarchie.**
- **Plus de souplesse dans les changements d'équipe.**
- **Le droit de refuser de faire des heures supplémentaires.**
- **Le recrutement de personnels spécifique aux métiers exercés, sans mensonge sur la difficulté du travail.**
- **Une prime de travail en équipe.**
- **Une prime de pénibilité.**